

ASSAINISSEMENT

Assainissement non collectif



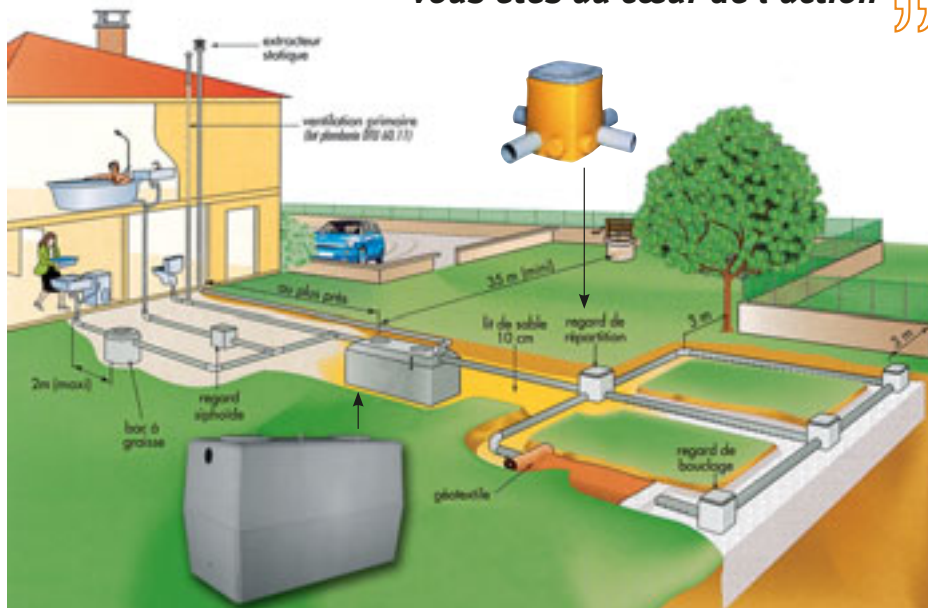
Si votre commune n'est pas pourvue d'un réseau public d'assainissement, vous devez réaliser sur votre parcelle la collecte, le prétraitement, l'épuration et l'évacuation des eaux traitées dans le respect de la réglementation (Examinez votre permis de construire ou renseignez vous auprès de votre communauté de communes).

Une installation individuelle d'assainissement doit d'abord être adaptée en capacité au nombre d'usagers et aux possibilités hydrogéologiques de votre terrain.

La **collecte** vise à ramener l'ensemble des eaux à traiter vers la partie de terrain destinée à recevoir les équipements de traitements.

Le **prétraitement** s'effectue à l'aide d'un séparateur à graisses (eaux usées) et d'une fosse toutes eaux équipée d'un préfiltre décolloïdeur recevant les eaux vannes (WC) et les eaux usées. Cette partie de l'installation doit être équipée d'une ventilation haute (Diam 100 mm) remontant en toiture.

L'**épuration** des effluents prétraités s'effectue par épandage dans le sol superficiel à partir de tuyaux perforés. (Voir croquis) Cette installation est composée de nombreux regards (de répartition, de bouclage, de visite) équipés de couvercles. L'ensemble de ces composants est proposé en béton ou polyéthylène.



Apportez votre plan, votre permis de construire et vos questions, votre distributeur Bâtiland va vous aider à mettre tous ces éléments dans le bon ordre et en conformité avec les normes.

Assainissement, les cas particuliers

La pollution ne passera pas. Des solutions pour cas particuliers

Information : Dans un premier temps renseignez vous auprès de votre mairie ou préfecture sur vos obligations en la matière.

Un problème de niveau vous interdit de rejoindre votre fosse toutes eaux, le réseau collectif ou votre système d'épandage ?

Solutions : Les postes de relevage pour eaux usées brutes ou prétraitées.

La surface de votre terrain ne vous permet pas d'installer votre fosse toutes eaux et votre dispositif d'épuration ?

Solution : La micro station d'épuration.

Vous exploitez un garage, un atelier de mécanique, une station de lavage, vous êtes commerçant, institutionnel disposant de parkings de grandes capacités, vous exercez dans les métiers de la restauration ou comme industriel dans l'agro-alimentaire. Vous devez retenir à la source les eaux de ruissellements provenant de ces surfaces ou générées par ces activités. Que faire ?

Solutions : Mise en places de déboueurs, séparateurs à hydrocarbures, séparateurs à graisses, séparateurs à féculés.

Et pour toute autre situation, venez en parler à votre distributeur Bâtiland.

Tubes et raccords PVC



Pour avoir les bons tuyaux, bien raccordés, rendez vous chez Batiland

Tout d'abord un peu d'ordre dans les diamètres :

- Diamètres 32, 40 et 50 mm pour les évacuations sanitaires,
- Diamètres 80 et 100 mm pour les évacuations des eaux pluviales ou les collecteurs d'eaux usées et vannes (WC).
- Diamètres 125 et +, pour la collecte et l'évacuation des eaux pluviales, usées et vannes vers les réseaux collectifs.

Puis ensuite les bonnes qualités :

- Pour les tuyaux, conformité à la norme XP T 54-200 certifié par la marque NF E , NF M1 (classement au feu) car on n'enterre pas n'importe quoi, et on ne roule pas sur n'importe quoi.

Et enfin toute une gamme de raccords (coudes, Tés, culottes, manchons et accessoires spéciaux) dans les différents diamètres est mise à votre disposition et assure par collage fiabilité et durabilité à votre installation.

- Pour les raccords, conformité aux normes NFT 54-030, certifié par la marque NF E , NF M1 (classement au feu).

Etablissez un plan de votre installation et rendez-vous chez votre distributeur Bâtiland le plus proche.

Attention ! Notez bien les traversées de routes charges VL ou PL) ou les éventuels enfouissement à faible profondeur.



Nicoll
wavin

Récupération des eaux pluviales

« Le prix de l'eau flambe, pensez récup... » »



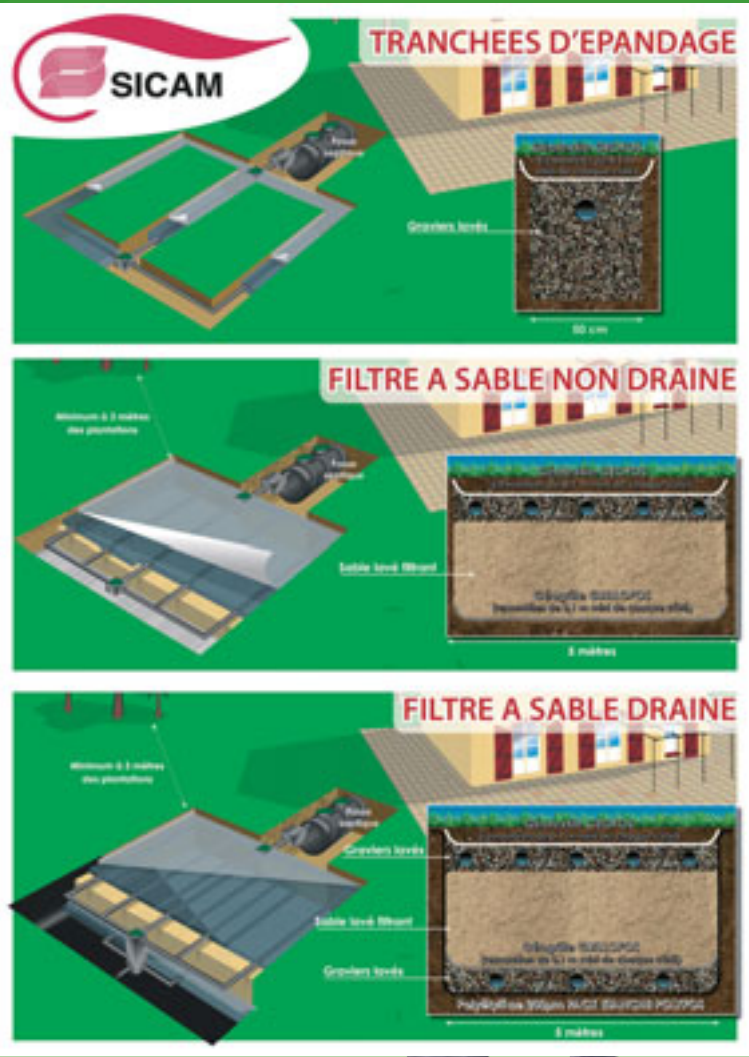
Depuis 1990 le prix de l'eau a augmenté en moyenne de 10 % par an. Son prix moyen actuel est de 3,40 € et peut atteindre 5 € le M³ dans certaines régions. Comme pour le pétrole n'attendez pas une baisse hypothétique et agissez dès maintenant. Comment ? Récupérez l'eau de pluie et économisez jusqu'à 50 % sur votre consommation actuelle. En effet pourquoi utiliser de l'eau potable pour des activités qui ne le nécessitent pas ? L'eau de pluie est gratuite et ne contient ni calcaire ni chlore ; c'est idéal pour votre jardin d'agrément, votre potager, le lavage de vos voitures, mais aussi les toilettes de votre habitation et votre lave linge si vous le souhaitez. Bien entendu dans ces deux cas, il est nécessaire de prévoir cette adaptation lors de la réalisation de votre installation sanitaire.



Bâtiland met à votre disposition des cuves de récupération dans différentes formes et capacités à placer en extérieur aérien, en extérieur enterré ou en intérieur dans votre cave. Tous les accessoires nécessaires sont fournis pour assurer un fonctionnement efficace dans chacune des dispositions. Pour investir utile, allez vite vous renseigner chez votre distributeur **Bâtiland**.



Géotextile



Vos tranchées d'épuration sont maintenant comblées par le gravier de filtration (20/40) et vos canalisations d'épandage positionnées (tube diamètre 100 mm fentes coté gravier), il est maintenant nécessaire de disposer un feutre géotextile avant de ramener la couche de terre végétale. Dans ce cas il sert essentiellement de décontaminant des couches filtrantes.

Le géotextile adapté est en stock permanent chez votre distributeur **Bâtiland**.

